

D2024-6-5-1

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire



Séance du **Jeu**di 27 Juin 2024 à 20h30

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 41
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 9
 Nombre de membres excusés : 4
 Nombre de membres absents : 7

Date de convocation :
21 juin 2024

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

8 JUIL. 2024

et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :

8 JUIL. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt et un juin deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt et un juin deux mille vingt-quatre.

M. Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

7 - Finances Locales

7.10 - Divers

Objet : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) – Exercices 2017-2022

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			Mme Catherine CAILLY		
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT				X	
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER			M. Jean-Claude RUAULT		
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Éric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASNON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN			Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS			Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	

TOTAL	41	0	9	4	7
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	41				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	50				

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles L.243-5 et 6,

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil communautaire sur ce rapport et les observations et recommandations qu'il contient,

Les membres du Conseil communautaire sont informés des éléments suivants :

Par courrier en date du 5 avril 2023, Monsieur le Conseiller-maître à la Cour des Comptes a informé Monsieur le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau de l'examen par la juridiction de la gestion de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau au titre des exercices 2017-2022.

Ce contrôle s'est déroulé du mois d'avril au mois de septembre 2023. Le rapport d'observations provisoire de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a été transmis à Monsieur le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau le 23 novembre 2023. Une réponse a été apportée le 20 décembre 2023 par Madame la 1^{ère} Vice-Présidente, représentant le Président empêché, et par Madame la Vice-Présidente en charge des Finances.

Le 15 février 2024, la CRC a arrêté son rapport d'observations définitives et l'a adressé à Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau le 18 mars 2024. Suite à la réception du rapport d'observations définitives Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau a informé, par mail en date du 18 avril 2024, Madame la Présidente de la CRC que celui-ci n'appelaît aucune observation de sa part ni de celle de son prédécesseur.

Conformément au code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives a été transmis aux conseillers communautaires avec la convocation à la séance du Conseil Communautaire du 27 juin 2024 (cf. [rapport joint en annexe](#)).

Celui-ci a fait l'objet d'une présentation à la Commission Générale (composée de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire), élargie aux membres de la commission thématique « Finances, Moyens Généraux et Personnels, réunie en séance le 19 juin 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-6 du code des juridictions financières, ce rapport fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante réuni ce jour en séance.

Madame la Présidente, récemment en exercice depuis le 15 février 2024, invite Madame Annie ROSSI Vice-Présidente chargée des finances à exposer les éléments qui ont été communiqués par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), à savoir :

Les principales recommandations de régularité et de performance ainsi que les conclusions générales sur la période contrôlée.

La présentation synthétique (cf. [pièce jointe](#)) reprenant les principales observations est à nouveau exposée aux membres du Conseil communautaire.

Ainsi, le Conseil communautaire prend acte de cette présentation et s'engage à mettre en application les recommandations suivantes :

1. Organiser un débat sur l'opportunité d'un pacte de gouvernance
2. Établir un rapport annuel d'activité :
Mme ROSSI rappelle que le rapport annuel d'activités 2023 sera présenté au Conseil communautaire, avant publication, à la prochaine séance.
3. Soumettre à l'assemblée le rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation :
Ce travail sera engagé dans les prochains mois afin de présenter l'évolution du montant des attributions de compensation notamment au regard des récentes compétences transférées (Mobilité, Santé).
4. Exercer la compétence économique sur toutes les zones d'activités :
Conformément à la réponse communiquée à la Chambre Régionale des Comptes lors du rapport d'observations provisoires, la Communauté de Communes s'engage à :
 - procéder aux transferts des zones d'activités économiques restées de compétence communale : parcs de la Glinière, de la Ruaudière, de l'avenue de Bischwiller et les espaces économiques de la Mercerie et de la rue d'Aunay.
 - réunir une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) avant fin 2024.
 - procéder à l'évaluation de la politique économique et des actions actuelles en matière d'intervention économique Elle élaborera un projet de territoire décliné au niveau économique via une stratégie précise d'intervention et de programmation financière.

5. Etablir l'inventaire physique et actualiser l'inventaire comptable du patrimoine.
L'Intercom s'engage à établir l'inventaire physique actualisant ainsi l'inventaire comptable du patrimoine. Ce travail nécessitera un renfort en matière de ressources humaines.
6. Suivre avec plus de rigueur les rattachements budgétaires (recommandation liée aux refacturations des communes concernant la mutualisation)
Un travail comptable de régularisation des écritures a été réalisé début 2024, entre la commune de Vire Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau, concernant les rattachements budgétaires sur la période contrôlée.
La Communauté de Communes a entamé un travail de réflexion sur les services techniques et supports pouvant intégrer le service commun et dont le périmètre d'intervention pourrait être élargi aux communes membres.

Concernant la recommandation de performance, la Présidente a souligné la nécessité d'un projet stratégique de territoire en questionnant sur le niveau futur d'intégration de la communauté de communes et la pertinence du niveau de service à apporter aux concitoyens.

Après avoir détaillé l'ensemble des observations et recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), et après avoir entendu les réponses et engagements de la gouvernance, le Conseil Communautaire prend acte de la tenue d'un débat en son sein au sujet du rapport d'observations définitif de la gestion des comptes de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau pour les exercices 2017 à 2022.

Pour rappel, l'article L243-8 du même code dispose que « *le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.* »

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Valérie DESQUESNE
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau,

